Guide pratique de la vie scolaire

Rentrée 2016 - 2017

. Alfortville











Le mot du maire

Luc Carvounas, Sénateur du Val-de-Marne - Maire d'Alfortville Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Madame, Monsieur,

L'heure de la rentrée a sonné, vos enfants vont retrouver leurs camarades, partager leurs souvenirs de vacances et découvrir leur enseignant et leur classe! Attentifs à la qualité des locaux et des services proposés à vos enfants, nous avons mis en œuvre un programme de travaux particulièrement important ces dernières années:

- un plan de construction ambitieux à l'image de l'avenir que nous souhaitons à nos petits Alfortvillais : la création de trois accueils de loisirs, la construction de l'école P. Bérégovoy en 2015 et J. Grévy en 2014, l'extension de l'école élémentaire E. Dolet en 2013 ou encore l'extension du réfectoire de l'école maternelle Octobre, enfin, l'ouverture d'une Très Petite Section en 2013 à l'école Lacore-Moreau et cette année à l'école P. Kergomard.
- Cet été près de 240 000 euros ont été investis dans le cadre de la rénovation de nos bâtiments scolaires pour accueillir les élèves et leurs enseignants dans les meilleures conditions possibles.
- S'agissant du déploiement numérique de nos écoles, il se poursuivra dans les mois et les années à venir, comme je m'y suis engagé, pour faciliter l'apprentissage et offrir de nouveaux outils pédagogiques à chacun.

Après deux années de fonctionnement, les nouveaux rythmes scolaires sont désormais stabilisés : les Nouvelles Activités Périscolaires permettent d'ouvrir la curiosité de vos enfants à de nouvelles disciplines, en complément des projets pédagogiques scolaires.

Aussi, cette année, j'ai souhaité apporter une dimension nouvelle aux NAP en proposant à notre tissu associatif de participer activement à leur animation et à leur contenu avec un éventail d'activités plus riche et plus varié. Désormais, les NAP deviennent les « Z'activités ». Chaque élève participant recevra un livret ludique de suivi.

Enfin, parce que le développement des dispositifs de soutien aux apprentissages est une priorité forte de la ville, j'ai décidé de confier les études surveillées à une association spécialisée et reconnue pour ses compétences dans le domaine : la Ligue de l'enseignement 94. Le renforcement de ce dispositif n'aura aucun impact financier pour les familles.

Cette rentrée 2016/2017 marquera le début d'une nouvelle ère pour nos jeunes Alfortvillais. Elle sera à l'image de notre ville, innovante, ambitieuse et porteuse de projets d'avenir pour tous ! Je souhaite à toutes et tous une belle rentrée.

luc Caerouna



Sommaire

LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE	P. 7
PÔLE RELATION USAGERS	P. 8
INFORMATIONS UTILES	P. 9
ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	P. 10
LE PRE (PROJET RÉUSSITE ÉDUCATIVE)	P. 12
LES CLASSES CHAM	P. 15
LES CLASSES CHAM LES ACCUEILS DE LOISIRS	P. 15 P. 16
LES ACCUEILS DE LOISIRS	P. 16



Présentation de la direction de l'éducation et de l'enfance

Le service «vie éducative» organise et travaille en partenariat avec l'Éducation Nationale pour offrir un accueil de qualité. Il organise l'ensemble des séjours se déroulant à Valmorel (centres de vacances, classes transplantées). Le service Entretien et Restauration Scolaire coordonne l'ensemble des agents intervenant au sein des écoles.

VOS ÉLUS

Roger TISSEYRE

Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, aux anciens combattants, au sport et aux relations internationales.

Julien BOUDIN

Adjoint au Maire délégué aux activités périscolaires, à la jeunesse et à la communication.

Seta AKACHIAN

Conseillère municipale déléguée aux accueils de loisirs.

Nadia MARO DEGHIRMENDJIAN

Conseillère municipale déléguée au projet de réussite éducative et aux liens intergénérationels.

Le Pôle relation usagers

Depuis le 1er janvier 2016, le Pôle «Relation Usagers» vous accueille pour l'ensemble des démarches liées à la famille : inscriptions scolaires, calcul de quotient, examen des demandes de révision de quotient, facturation, demandes de place en crèches ou en haltes garderies etc. Le Pôle «Relation Usagers» vous informe également sur l'organisation des activités péri et extrascolaires (accueil du matin et du soir, pause méridienne, accueil de loisirs, séjours vacances, études surveillées etc.) et sur les différents modes d'accueil (crèches, haltes garderies, assistantes maternelles etc.).

MODALITÉS D'INSCRIPTION EN ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

Pour une première inscription à l'école maternelle, la période de pré-inscription est organisée dès le début du premier trimestre de l'année civile. Cette période vous est indiquée par différents supports de communication (panneaux lumineux, affiches, magazines).

La commune définit les secteurs scolaires. En maternelle, l'admission est instruite par les directeurs d'école. En école élémentaire, les enfants seront admis dès leur inscription auprès du Pôle Relation Usagers.

Pour tout renseignement contactez le Pôle Relation Usagers

Tél.: 01 58 73 27 27

PIÈCES À FOURNIR:

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- Carnet de santé ou de vaccinations,
- Justificatif de domicile.
- Certificat de radiation en cas de changement d'école.

MAIRIE PRINCIPALE

Place François Mitterrand Tél.: 01 58 73 29 00

PÔLE RELATION USAGERS

Tél.: 01 58 73 27 27

HORAIRES: lundi, mardi et mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h45 à 12h et de 15h30 à 17h30 le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 PERMANENCES: le jeudi de 17h30 à 19h30 le samedi de 9h30 à 12h (hors vacances scolaires)

MAIRIE ANNEXE

Place San Benedetto Del Tronto Tél.: 01 58 73 27 27 HORAIRES: lundi, mardi, mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30 le jeudi de 8h45 à 12h et de 15h30 à 17h30 vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

DÉMARCHES EN LIGNE

Depuis le mois de février 2016, la Ville a mis en place le portail Mon Alfortville vous permettant de réaliser l'ensemble de vos démarches famille en ligne 24h/24 et 7j/7 (inscriptions, règlement etc).

Informations utiles

SERVICES ADMINISTRATIFS

Valérie CANFRIN Directrice Éducation-Enfance

Nadège DUBOURG Chef du service Vie éducative

Bruno DUMERY
Chef du service entretien et restauration scolaire

LES PARTENAIRES

MÉDECINE SCOLAIRE

Docteur PETITDEMANGE Tél.: 01 48 93 70 39

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Immeuble Saint-Simon 68, av. du Général de Gaulle 94011 Créteil Cedex Tél.: 01 45 17 60 00

5° Circonscription - M. BACCELLIERI Allée du 8 Mai 1945 - 94140 Alfortville

Tél.: 01 43 68 62 75



Écoles et établissements scolaires

ÉCOLES MATERNELLES

MATERNELLE HENRI BARBUSSE - GRÉVY

Direction : en cours de nomination 56, rue Paul Vaillant Couturier

Tél. 01 43 75 46 20 | Fax 01 56 29 45 86 Responsable périscolaire : Amandine DOUSSET

MATERNELLE OCTOBRE

Directrice : Carole SALIHI 2, rue de Seine

Tél. 01 43 75 63 49 | Fax 01 56 29 46 17 Responsable périscolaire : Lahakri SLIMANI

MATERNELLE VICTOR HUGO

Directeur : Benjamin TERRADA

39, rue des écoles

Tél. 01 43 75 63 58 | Fax 01 56 29 49 55 Responsable périscolaire : Véronique SAGENLY

MATERNELLE DENIS FORESTIER

Directrice: Sandrine BERGER

22. rue Micolon

Tél. 01 43 96 26 41 | Fax 01 56 29 46 07 Responsable périscolaire : Gaëlle RENAUD

MATERNELLE PAULINE KERGOMARD

Directrice : Florence BALIKJIAN

Allée du 8 Mai 1945

Tél. 01 43 75 62 42 | Fax 01 56 29 44 79 Responsable périscolaire : Laëtitia VERRIER

MATERNELLE ÉTIENNE DOLET

Directrice: Karine SOLER TANGUY

25, rue Etienne Dolet

Tél. 01 43 78 27 62 | Fax 01 56 29 46 04 Responsable périscolaire : Natacha CRUSOE

MATERNELLE LOUISE MICHEL

Directrice : Catherine BRUNEL 2, Allée de la Commune

Tél. 01 43 75 74 07 | Fax 01 43 96 27 75 Responsable périscolaire : Franck GONCALVES

MATERNELLE LACORE-MOREAU

Directrice : Cristina BRAS 5, allée des Jardins

Tél. 01 43 75 46 18 | Fax 01 43 96 48 15 Responsable périscolaire : Fabienne LECLERCQ

MATERNELLE SIMONE FRANCESCHI

Directrice : Hélène KEVORKIAN

4, rue de Bordeaux

Tél. 01 43 75 70 90 | Fax 01 56 29 46 28 Responsable périscolaire : Nadia SADADOU

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTAIRE PIERRE BÉRÉGOVOY

Directeur : Christian AMBROISE 2, mail Jacques Prévert Tél. 01 58 73 29 72 l

Responsable périscolaire : Elodie SLIMANI

ÉLÉMENTAIRE OCTOBRE

Directrice : Pascale SIMONNEAU 76, rue Marcelin Berthelot

Tél. 01 43 75 64 31 | Fax 01 56 29 46 01 Responsable périscolaire : Célia OPRESCO

ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO

Directrice : Virginie CARIÉ 28, rue Jules Guesde

Tél. 01 43 75 63 80 | Fax 01 56 29 45 84 Responsable périscolaire : Isabelle COUFFIN et

Adel BOUSTAR

ÉLÉMENTAIRE ÉTIENNE DOLET

Directeur : Patricia RICHARD 23, rue Étienne Dolet

Tél. 01 43 76 23 64 | Fax 01 56 29 45 76 Responsable périscolaire : Victoria COMPARIN

ÉLÉMENTAIRE GEORGES LAPIERRE

Directrice : Dominique MARGUERITTE

Allée du 8 Mai 1945

Tél. 01 43 75 63 85 | Fax 01 56 29 44 85 Responsable périscolaire : Nicolas EMBOULE

ÉLÉMENTAIRE MONTAIGNE

Directeur : Didier DEMUET 2, rue de Bordeaux

Tél. 01 43 75 64 80 | Fax 01 43 75 64 81 Responsable périscolaire : Djibi SOUMARÉ

COLLÈGES

COLLÈGE HENRI BARBUSSE

Principal : Claude PRUVOST 3. rue Arthur Dalidet

Tél. 01 43 75 16 13 | Fax 01 43 78 64 18

COLLÈGE LÉON BLUM

Principal : Codjo SALANON 58/60, rue Étienne Dolet

Tél. 01 45 13 00 55 | Fax 01 43 53 36 03

COLLÈGE PAUL LANGEVIN

Principal: Jean-Michel BOBIN

1, rue de Bordeaux

Tél. 01 43 75 20 20 | Fax 01 43 75 32 62

LYCÉE

LYCÉE MAXIMILIEN PERRET

Proviseur : Rémy LUNET

Place San Benedetto Del Tronto

Tél. 01 43 53 52 00 | Fax 01 43 53 52 01

LES RASED

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires. Ces accompagnements sont dispensés sur le temps scolaire.

Les RASED renforcent les équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations des élèves et à construire des réponses adaptées aux difficultés qu'ils rencontrent. Ils les orientent au besoin vers l'aide personnalisée de la réussite éducative.

RASED NORD

École élémentaire Pierre Bérégovoy

Tél: 01 43 96 59 93

• RASED SUD

Groupe scolaire Montaigne Tél : 01 48 93 63 96





Le PRE (Projet Réussite Éducative)

Le Projet de Réussite Éducative est destiné à soutenir, aider et accompagner individuellement, de la maternelle au collège, les enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial, culturel favorable à leur réussite scolaire et éducative. Ce programme concerne plus particulièrement les enfants des quartiers des zones classées prioritaires.

Une équipe professionnelle du secteur éducatif et socio-éducatif établit un diagnostic et participe à la construction d'un parcours individualisé de réussite éducative. Les équipes sont chargées d'évaluer l'évolution des situations de l'enfant et de la famille. Des professionnels sanitaires, sociaux et éducatifs s'associent pour la construction d'un parcours individualisé qui suit les étapes suivantes :

- 1. Repérer l'enfant pour l'orienter vers un dispositif de réussite éducative avec l'autorisation des parents.
- Orienter pour mettre en œuvre avec les parents, essentiellement hors temps scolaire, un accompagnement avec les enfants ou les adolescents.
- 3. Évaluer le programme pour adapter le dispositif à l'enfant concerné et à sa famille.

MAISON DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Coordinatrice : Caroline POTARD 6, allée de la Commune

Tél.: 01 43 75 89 75

Les familles sont accueillies à la Maison de la réussite éducative lors d'une première rencontre. Une équipe pluridisciplinaire, composée d'un coordinateur, d'un référent de parcours et d'une psychologue clinicienne réalise un état de la situation de l'enfant tant du point de vue de l'école que de sa famille et de sa santé.

À partir de ce constat et des souhaits exprimés se met en place un suivi.

LE COORDINATEUR

Anime et coordonne l'action de l'équipe pluridisciplinaire et participe à l'élaboration et au suivi du parcours individualisé.

LES RÉFÉRENTS DE PARCOURS

Accompagnent les parcours individualisés.

De nombreuses actions sont mises en œuvre afin de créer une relation de confiance famille/ école. Des partenariats sont également construits avec les associations.

L'accompagnement des familles touche à des domaines très variés :

- Accompagnement à la scolarité,
- Socialisation par le sport : favoriser la participation à une activité sportive,
- Prévention de la déscolarisation : prévention en direction des élèves en voie de décrochage,
- Soutien à la parentalité : rencontres et échanges autour du thème de la parentalité,
- Santé: diriger les familles vers le Centre Municipal de Santé ou vers des médecins spécialistes.



Les Classes CHAM

Le but d'une Classe à Horaires Aménagés
Musique est de permettre aux élèves de
recevoir un enseignement musical renforcé
sur le temps scolaire, tout en respectant les
programmes définis par l'Éducation Nationale. Un
enseignement musical est dispensé par le Conservatoire,
centré autour du chant choral en CE1 et CE2, activité qui peut
être pratiquée par tous les enfants avec introduction d'une formation
instrumentale en CM1 et CM2.

Les élèves de ces classes ont deux fois par semaine 3/4h de pratique vocale et une heure de formation musicale en CE1 et CE2, complétées en CM1 et CM2 de 30 mn de formation instrumentale.

Il est entièrement gratuit. Ces classes sont ouvertes à l'école élémentaire Montaigne. La continuité avec le collège Paul Langevin est assurée.

Pour être admis en classe CHAM, les parents doivent en faire la demande.

Des tests d'aptitude sont organisés et les élèves sont retenus par une commission d'admission paritaire.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS À l'école élémentaire Montaigne,

auprès de M. Didier DEMUET, Directeur 2, rue de Bordeaux (01 43 75 64 80).

Au collège Paul Langevin,

auprès de M. Jean-Michel BOBIN, Principal 1-3, rue de Bordeaux (01 43 75 20 20), pour les classes de $6^{\rm e}$ et de $5^{\rm e}$.



Les accueils de loisirs

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE EN ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

La Municipalité a mis en place un accueil en période scolaire, matin et soir, dans toutes les écoles élémentaires et maternelles de la ville, du lundi au vendredi.

Les inscriptions s'organisent le premier jour auprès de la direction de l'accueil de loisirs. Une fiche sanitaire de renseignements devra être remplie sur le lieu d'accueil.

LES ACCUEILS

MATERNELS: tous les jours le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h45

ÉLÉMENTAIRES: le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 18h à 18h45 (après l'étude).

Ces horaires doivent être impérativement respectés.

LES ÉTUDES SURVEILLÉES

L'étude surveillée est organisée par la Ligue de l'enseignement 94 sous la responsabilité de la ville de 16h30 à 18h pour les élèves des écoles élémentaires, les tarifs sont les suivants :

Tarif du mois complet par enfant

- Participation mensuelle : 33 euros
- Frères et sœurs : 28 euros
- Présence 2 fois par semaine : 20 euros
- Occasionnel: 4,90 euros

Le goûter des enfants doit être fourni par les parents.

Pour tout renseignement et inscriptions : s'adresser au coordonnateur des études dans chaque école élémentaire

Ligue de l'enseignement 94

Tél: 01 43 53 80 00

16

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions sont enregistrées directement à l'école par le responsable de la pause méridienne. Le prix des repas tient compte des revenus des familles. Le calcul du quotient est effectué chaque année au Pôle Relation Usagers. Les familles faisant état de difficultés de paiement peuvent voir leur situation examinée par une commission de révision du quotient, après demande écrite adressée à Monsieur le Sénateur-Maire.

Toute absence de demande de calcul du quotient familial ou tout dossier incomplet entraînera l'application du tarif maximum.

Le tarif maximum s'appliquera également aux élèves domiciliés hors Alfortville, sauf convention particulière entre les communes. Un tarif spécial couvrant les frais durant l'interclasse de midi sera appliqué aux enfants qui apportent leur repas pour des raisons de santé dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) signé par la famille, l'Éducation nationale et la Ville. Ce tarif participe à la couverture financière de l'encadrement de l'enfant et aux frais généraux de l'accueil péri et extrascolaire.



CONDITIONS D'ACCÈS AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.)

Les accueils de loisirs fonctionnent tous les mercredis de l'année et durant les vacances scolaires. Ils sont ouverts aux enfants résidant à Alfortville. Les inscriptions s'effectuent sur place, le premier jour, auprès de la direction de l'accueil. Une feuille de renseignements et une fiche sanitaire de liaison devront être remplies. Une photocopie du carnet de vaccinations sera demandée.

Période scolaire EN MATERNELLE :

En maternelle, les ALSH accueillent les enfants de 3 à 6 ans tous les mercredis de 11h30 à 18h45.

• ALSH HENRI BARBUSSE

56, rue P.V. Couturier

Responsable : Amandine DOUSSET

ALSH OCTOBRE

2, rue de Seine

Responsable : Lahakri SLIMANI

• ALSH VICTOR HUGO

39, rue des écoles

Responsable : Véronique SAGENLY

• ALSH DENIS FORESTIER

22, rue Micolon

Responsable : Gaëlle RENAUD

• ALSH ÉTIENNE DOLET

25, rue Etienne Dolet

Responsable : Natacha CRUSOE

• ALSH LOUISE MICHEL

Accueille les enfants de l'école Kergomard

2. Allée de la Commune

Responsable : Franck GONCALVES

• ALSH LACORE-MOREAU

5. allée des Jardins

Responsable : Fabienne LECLERC

• ALSH SIMONE FRANCESCHI

4, rue de Bordeaux

Responsable: Nadia SADADOU

EN ÉLÉMENTAIRE :

Les ALSH accueillent les enfants de 6 à 13 ans tous les mercredis de 11h30 à 18h45 dans les accueils suivants :

• ALSH Toulon, pour les enfants scolarisés dans les écoles Victor Hugo, Georges Lapierre et Montaigne.

6, rue de Toulon

Direction : Isabelle COUFFIN et Djibi SOUMARE 01 45 18 50 85

• ALSH Dolet, 23, rue Étienne Dolet pour les enfants scolarisés à l'école Étienne Dolet élémentaire.

Direction : Victoria COMPARIN et Zouhair EL BATAOUI

 ALSH Octobre, 76, rue Marcelin Berthelot pour les enfants scolarisés dans les écoles Octobre et Bérégovoy.

Direction : Célia OPRESCO et Johanna DEBBACHE
• ALSH Bérégovoy, 2 mail Jacques Prévert

Direction : Elodie SLIMANI 06 71 51 39 23

Tous les enfants fréquentant les ALSH déjeuneront à la restauration de leur école et seront acheminés vers les ALSH ensuite.

Vacances scolaires

Chaque été, des ALSH sont dédiés exclusivement aux enfants qui entrent en petite section maternelle à la rentrée suivante afin de permettre une transition adaptée avant l'entrée à l'école avec des activités spécifiques et une journée respectant leur rythme.

Les lieux d'implantation des accueils de loisirs sont communiqués aux familles avant chaque période de vacances scolaires. Les enfants sont accueillis de 7h30 à 9h précises le matin; les parents peuvent venir les chercher à partir de 16h30.



LES PLAGES HORAIRES D'ACCUEIL



Nouvel emploi du temps – rentrèe 2016 Groupe 1 LUNDI-JEUDI

- Écoles Victor Hugo (maternelle et élementaire)
- Écoles élémentaires Georges Lapierre et Pierre Bérégovoy
- Écoles maternelles Henri Barbusse Grévy,
 Pauline Kergomard, Denis Forestier et Louise Michel

	Lundi Mardi			rdi	Merc	redi	Jeu	Jeudi		Vendredi	
7h30 8h20*					ACC	UEIL					
8h30					Clas	sse*					
12h 13h50* 14h		Restaurati	on 12h-14h		Restauration 11h30-13h20		Restauration 12h-14h				
15h	Clas z'acti	sse*	Clas	sse*	AL	SH	Classe*		Classe*		
16h30	Z deti	Élém.		Élém.	, , , _		Zacti	Élém.		Élém.	
	Mater. ACCUEIL 16h30	ÉTUDE 16h30 18h	Mater. ACCUEIL 16h30	ÉTUDE 16h30 18h	Acc de Lo		Mater. ACCUEIL 16h30	ÉTUDE 16h30 18h	Mater. ACCUEIL 16h30	ÉTUDE 16h30 18h	
18h 18h45	18h45	ACCUEIL 18h 18h45	18h45	ACCUEIL 18h 18h45			18h45	ACCUEIL 18h 18h45	18h45	ACCUEIL 18h 18h45	

^{*} Ouverture des portes 10 minutes avant le début de la classe par les enseignants



Les NAP deviennent les **«Z'activités »**. Un dispositif renforcé et innovant avec un programme de découvertes et de détente et un carnet d'activités!

Nouvel emploi du temps-rentrée 2016

Groupe 2 MARDI-VENDREDI

- Écoles Octobre (maternelle-élémentaire)
- Écoles Étienne Dolet (maternelle élémentaire)
- École élémentaire Montaigne
- Écoles maternelles Lacore-Moreau et Simone Franceschi

	Lundi Mardi					redi	Jeu	udi Vendredi			
7h30 8h20 *					ACC	UEIL					
8h30											
					Classe*						
12h		Restaurati	on 12h-14h		Restauration			Restauratio	on 12h-14h		
13h50* 14h					11h30-13h20						
	CI	*	Classe*				Cl *		Clas	sse*	
15h	Classe*		z'activités		ALSH		Classe*		z'activités		
16h30	ź1, c			Élém.				Élém.			
	Mater.	Élém.	Mater.	ÉTUDE			Mater.	ÉTUDE	Mater.	Élém.	
101-	ACCUEIL 16h30	16h30 18h	ACCUEIL 16h30	16h30 18h	Acc de Lo		ACCUEIL 16h30	16h30 18h	ACCUEIL 16h30	16h30 18h	
18h 18h45	18h45	ACCUEIL 18h	18h45	ACCUEIL 18h		_	18h45	ACCUEIL 18h	18h45	ACCUEIL 18h	
101145		18h45		18h45				18h45		18h45	

^{*} Ouverture des portes 10 minutes avant le début de la classe par les enseignants

Les tarifs et les modes de règlement

En 2016, la ville d'Alfortville a mis en place de nouvelles modalités de facturation des familles afin de simplifier et d'unifier les modes de facturation en usage sur la commune. Le Pôle Relation Usagers est devenu votre nouvel interlocuteur pour la facturation et le règlement des activités de vos enfants.

La facture des familles est devenue unique : elle contient désormais l'ensemble des prestations Enfance et Petite Enfance (activités périscolaires, crèche). A compter de la rentrée, les activités périscolaires feront l'objet d'une facturation à terme échu (transmise en milieu de mois pour le règlement des activités du mois précédent), comme déià pratiqué pour la facturation «crèche».

LE QUOTIENT FAMILIAL

Les familles bénéficiant des activités périscolaires (restauration scolaire, centres de loisirs, garderie) seront destinataires d'une facture mensuelle récapitulant les prestations dont elles ont bénéficié et dont les tarifs seront calculés en fonction du quotient familial applicable à chacune d'entre elles.

Votre situation doit impérativement être mise à jour à chaque rentrée scolaire avant le 30 septembre auprès du Pôle Relation Usagers. A défaut, il vous sera appliqué le quotient maximum.

Si toutefois une modification importante de votre situation familiale ou professionnelle vous conduisait à une réduction de ressources, un nouvel examen pourra alors être effectué en cours d'année.



PIÈCES À FOURNIR:

- Livret de famille ou extraits d'acte de naissance,
- Dernier avis d'imposition 2016,
- Trois derniers bulletins de salaire de tous les membres de la famille ayant une activité rémunérée (parents, enfants),
- Notification du RSA, ASSEDIC, indemnités iournalières de sécurité sociale, retraite, etc.
- Dernière attestation de paiement des allocations familiales (moins de 3 mois),
- Dernière quittance de loyer ou échéancier pour les propriétaires,
- Dernier avis de pension s'il y a lieu (invalidité, pension alimentaire, etc.).

FACTURATION

La Ville a mis en place un système de post-facturation pour ce qui concerne le règlement de l'ensemble des activités périscolaires (accueil du matin et du soir, pause méridienne, accueils de loisirs et les études surveillées).

Les familles alfortvillaises bénéficiant de l'une ou plusieurs de ces activités seront destinataires d'une facture mensuelle récapitulant les prestations dont elles ont été les bénéficiaires et dont les tarifs seront calculés en fonction du quotient familial applicable à chacune d'entre elles, sauf études surveillées facturées au forfait

LE PAIEMENT EN LIGNE

Une solution simple et sécurisée.

Depuis février 2016, vous avez désormais la possibilité de visualiser et de régler vos factures en ligne.

Pour cela, rendez-vous sur mon.alfortville.fr et créez votre compte à l'aide de votre identifiant famille et de votre mot de passe.

Vous n'avez pas vos codes d'accès? Contactez le Pôle Relation Usagers sur mon.alfortville.fr ou au 01 58 73 27 27

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement sûr, qui vous permet de régler des factures par prélèvement direct sur votre compte bancaire. Cette opération permet à la banque, avec votre accord, de payer votre créancier directement. Les principaux avantages de ce mode de paiement sont la sécurité, la régularité et la simplicité. Le prélèvement vous garantit que le paiement de vos factures sera effectué à la

bonne date, sans retard.

Pour mettre en place un prélèvement automatique, il vous suffit de signer un contrat ainsi qu'une autorisation mise à votre disposition au Pôle Relation Usagers à la Mairie ou à la Mairie Annexe et de les renvoyer accompagnés d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Ces formulaires autorisent la Trésorerie d'Alfortville à prélever, à échéance régulière, sur votre compte bancaire les sommes que vous devez à la Ville. Vous recevrez alors la facture ainsi qu'un avis de prélevement quinze jours avant, vous permettant de vous assurez de l'approvisonnement suffisant de votre compte.

AUTRES MODES DE RÈGLEMENT

Vous avez aussi la possibilité de régler par chèque, carte bancaire ou en espèce vos frais périscolaires. Le règlement pour les accueils de loisirs peut également se faire par CESU (Chèque Emploi Service Universel).

À réception de la facture mensuelle, vous disposez de trois semaines pour vous acquitter du montant de celle-ci auprès du Pôle Relation Usagers (sauf mardi après-midi).

Tarifs journaliers des activités péri et extrascolaires pour l'année 2016-2017

	S	PAUSE MÉRIDIENNE		ACCUEIL		ACCUEIL DE LOISIRS					
	TIENT	TIENT	QUOTIENTS			Maternelle ou élémentaire		Mercredi		Vacances scolaires	
TRANCHES	anc	tarif Journée	TARIF PAIJ	MATIN <u>et</u> soir	MATIN <u>OU</u> SOIR	tarif Journée	TARIF PAIJ	TARIF JOURNÉE	TARIF PAIJ		
0 à 100	1	0,83€	0,66€	0,87€	0,44€	1,80€	1,44€	2,31€	1,85€		
de 100,01 à 200	2	1,78€	1,42€	1,83€	0,98€	3,91€	3,13€	4,81€	3,85€		
de 200,01 à 300	3	2,62€	2,10€	2,69€	1,46€	5,84€	4,67€	7,06€	5,65€		
de 300,01 à 400	4	3,35€	2,68€	3,44€	1,87€	7,58€	6,06€	9,07€	7,26€		
de 400,01 à 600	5	3,96€	3,17€	4,09€	2,22€	9,13€	7,30€	10,84€	8,67€		
de 600,01 à 800	6	4,47€	3,58€	4,63€	2,51€	10,48€	8,38€	12,35€	9,88€		
de 800,01 à 1000	7	4,87€	3,90€	5,06€	2,73€	11,65€	9,32€	13,63€	10,90€		
de 1 000,01 à 1200	8	5,15€	4,12€	5,39€	2,88€	12,62€	10,10€	14,66€	11,73€		
de 1200,01 à 1400	9	5,33€	4,26€	5,61€	2,95€	13,40€	10,72€	15,44€	12,35€		
supérieur à 1400	10	5,40€	4,32€	5,73€	3,00€	14,00€	11,20€	16,00€	12,80€		

22 23

Les séjours

CLASSES TRANSPLANTÉES

Les classes transplantées constituent un moment privilégié dans la scolarité de l'enfant. La Ville poursuit son action pour permettre au plus grand nombre d'enfants de profiter de ces séjours, notamment accueillis au sein du centre de jeunes de Valmorel grâce au volontariat des enseignants. Le programme des classes transplantées est conçu avec l'Éducation nationale. Les informations nécessaires seront communiquées aux familles dans les écoles par les enseignants.

DATES DES VACANCES 2016/2017

Zone C: Créteil - Paris - Versailles -Montpellier - Toulouse Reprise des cours le jeudi 1er septembre 2016 Vacances de la Toussaint

Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017

Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 1^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017

Vacances d'été

Fin des cours : samedi 8 juillet 2017

LE CENTRE DE VACANCES DE VALMOREL

La Ville d'Alfortville proposera un séjour à Valmorel en Savoie aux enfants de 6 à 12 ans pendant les congés scolaires de février.

Pour plus d'informations sur les activités, les tarifs, les dates et les modalités, contactez le Pôle Relation Usagers au 01 58 73 27 27.

Pour s'inscrire

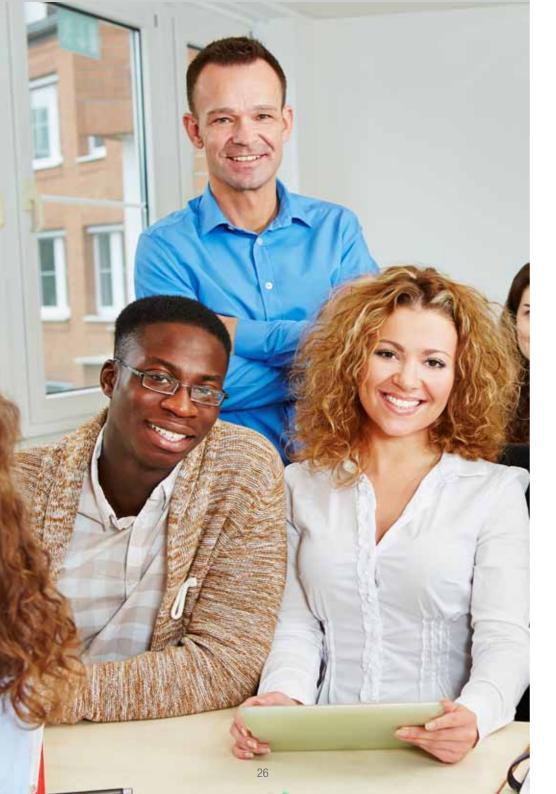
Envoyez votre demande par simple lettre ou par mail à :

Mairie d'Alfortville, service Vie éducative Place François Mitterrand BP 75 - 94142 Alfortville Cedex. affaires-scolaires-enfance@mairie-alfortville.fr Vous pouvez aussi vous rendre directement en Mairie au Pôle Relation Usagers.

Votre courrier devra mentionner le nom et le prénom du responsable de l'enfant, son adresse, ses numéros de téléphone domicile et travail, le nom et le prénom de l'enfant, sa date de naissance ainsi que le lieu et la date du séjour choisi.

Le nombre de places étant contingenté, en cas de demandes supérieures à l'offre, un tirage au sort déterminera les inscriptions retenues.





Les cours du soir pour adultes

FRANÇAIS

Enseignants: Mme BREZEL, M. MELLITI

- ALPHABÉTISATION Lundi ou jeudi de 19h à 20h30
- NIVEAU 1

Mardi ou jeudi de 19h à 20h30

NIVFALL 2

Lundi ou mercredi de 19h à 20h30

• NIVFAU 3

Mardi ou mercredi de 19h à 20h30

COURS À DESTINATION DES ÉLÈVES DU CAT

Enseignante : Mme AIN SEBA Lundi de 18h30 à 20h

LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se déroulent à l'école Montaigne, 2 rue de Bordeaux auprès de Madame DULA, coordinatrice des cours du soir. Les frais d'inscription sont de 50 euros par an pour les Alfortvillais et 100 euros par an pour les non résidents de la commune d'Alfortville et doivent être réglés après inscription au Pôle Relation Usagers à la Mairie ou à la Mairie Annexe

Début des cours :

le lundi 26 septembre 2016

INSCRIPTIONS FRANÇAIS

- Mardi 13 septembre de 18h15 à 19h15
- Mercredi 14 septembre de 18h15 à 19h15
- Lundi 19 septembre de 18h15 à 19h15
- Mardi 20 septembre de 18h15 à 19h15

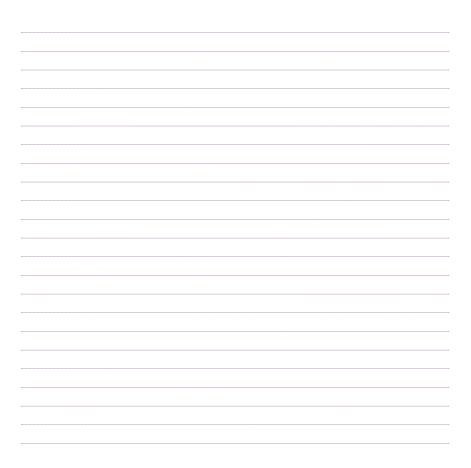
Tous les cours ont lieu à l'école élémentaire Montaigne, 2 rue de Bordeaux.



Notes

Notes

Notes





Mairie d'Alfortville Place François Mitterrand 94140 Alfortville 01 58 73 29 00

alfortville.fr









